



RATIOS ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Utilisation optimale du champ d'exercice des professionnelles en soins

Le projet ratios s'appuie sur un **travail de collaboration** où l'utilisation judicieuse des ressources en fonction de leur champ d'exercice et des activités réservées est jugée essentielle.

Cette collaboration professionnelle reflète l'importance accordée à agir en partenariat avec d'autres professionnel-le-s en vue d'assurer et d'optimiser la qualité et la sécurité des soins.

Les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes doivent **occuper pleinement leur champ d'exercice** pour **atteindre l'impact maximal des ratios**. La clarification et le respect des rôles de chacune est donc une étape essentielle, et une condition préalable, à l'implantation des ratios.

- L'**infirmière** a la responsabilité légale d'évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique (Loi sur les infirmières et les infirmiers, chapitre I-8, art. 36);
- L'**infirmière auxiliaire** contribue à l'évaluation de l'état de santé des patients et à la réalisation du plan de soins (Code des professions, chapitre C-26, art. 37);
- L'**inhalothérapeute** évalue la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique (Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par les inhalothérapeutes).

Le succès du travail d'équipe repose sur :

- le partage d'objectifs communs;
- la connaissance du rôle et des responsabilités de chacune des membres de l'équipe facilitant la redistribution de certaines activités de soins vers d'autres professionnelles, notamment les inhalothérapeutes;
- le respect, la confiance et la reconnaissance de la contribution de chacune;
- une communication efficace.

Septembre 2018

